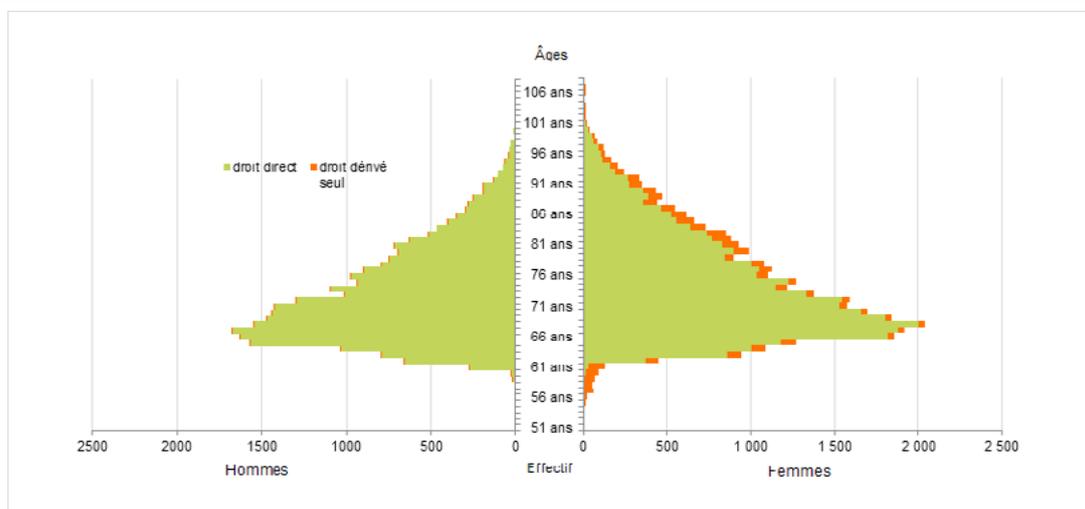


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 191	1 551	2 742
Droits directs (retraites personnelles)	1 114	1 189	2 303
Droits dérivés (retraites de réversion)	77	362	439
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	269	283	552
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	30	27	57
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	64,5 ans	64,1 ans	64,3 ans
Droits dérivés	73,7 ans	71,5 ans	71,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	44,5%	36,3%	40,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 796	34 116	60 912
Retraités percevant un droit direct seul	25 971	25 784	51 755
Retraités percevant un droit dérivé seul	100	2 893	2 993
Retraités percevant les deux à la fois	725	5 439	6 164
Minimum vieillesse ⁽³⁾	22,8%	23,9%	23,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	287	163	450
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,4 ans	75,0 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	644 €	637 €	640 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 082 €	995 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	45,4%	58,8%	52,7%

Pyramide des âges des résidents



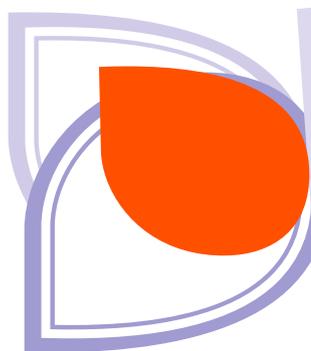
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

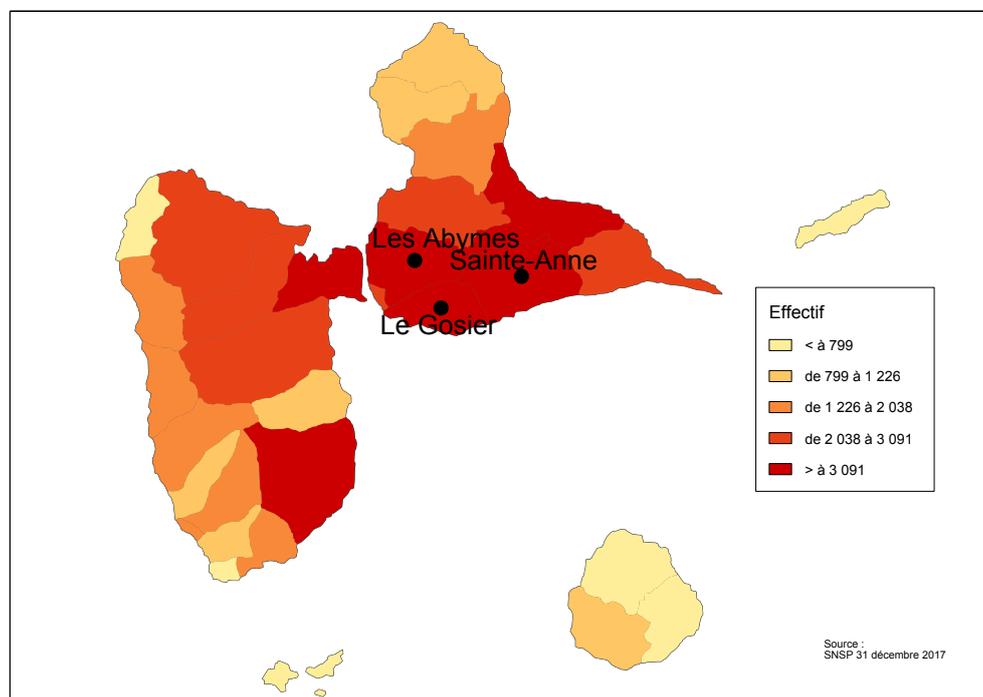
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Abymes (Les)			
Nombre total de retraités	3 273	4 559	7 832
Retraités percevant un droit direct seul	3 156	3 402	6 558
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	365	384
Retraités percevant les deux à la fois	98	792	890
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	25,1%	24,7%	24,9%
Gosier (Le)			
Nombre total de retraités	1 899	2 287	4 186
Retraités percevant un droit direct seul	1 843	1 794	3 637
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	170	175
Retraités percevant les deux à la fois	51	323	374
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	21,7%	21,8%	21,8%
Sainte-Anne			
Nombre total de retraités	1 611	1 982	3 593
Retraités percevant un droit direct seul	1 562	1 504	3 066
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	175	183
Retraités percevant les deux à la fois	41	303	344
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	20,6%	19,3%	19,9%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.